

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
 NUMÉRO 1037-14-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE P4P-05 (PARCOURS NATURE)

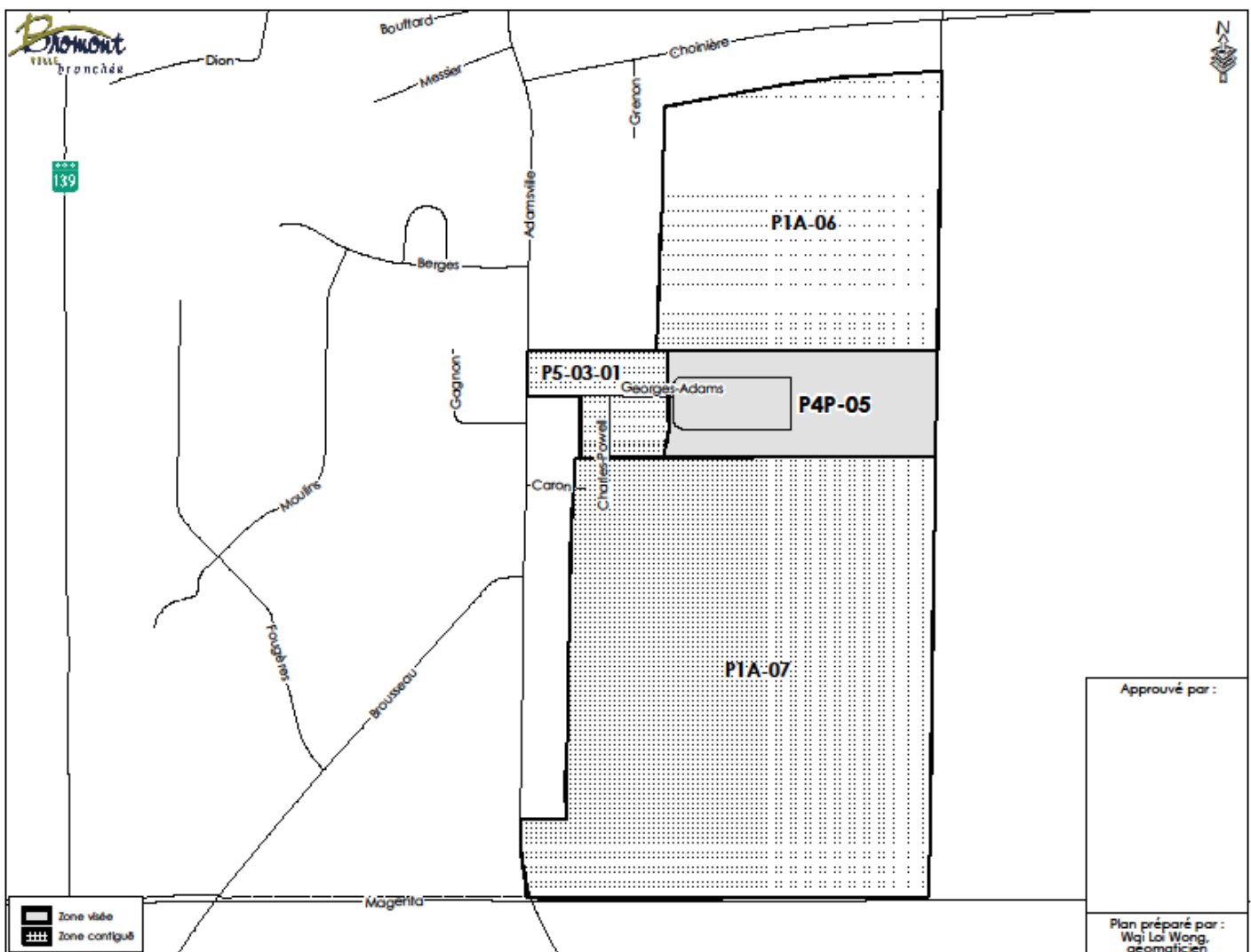
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 1037-14-2019, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 7 octobre 2019, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 1037-14-2019 vise à autoriser la construction de résidences unifamiliales jumelées dans la phase 2 du projet Parcours Nature, zone P4P-05, rue George-Adams. Pour ce faire, la grille des spécifications de la zone P4P-05 sera modifiée.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës constituant les secteurs concernés :



Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 1037-14-2019 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Fait à Bromont, ce 18^e jour de septembre 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques